

Consignes pour la réception de dons pendant la pandémie

Exceptionnellement, pour la durée de la pandémie, le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) acceptera les dons de nourriture, de produits médicaux et de tout autre don matériel.

Le CIUSSS-EMTL fera une évaluation des dons et se réserve le droit de les refuser. Le CIUSSS-EMTL ne peut s'engager à promouvoir les entreprises qui ont fait des dons sur ses réseaux sociaux, auprès des médias ou sur son site Internet.

Dons de nourriture ou d'autres matériels à l'intention du personnel ou des usagers

- Toute offre de don faite directement à un gestionnaire ou un employé du CIUSSS-EMTL doit être dirigée à l'adresse courriel : communications.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.
- Le CIUSSS-EMTL procédera à la distribution des dons de façon équitable dans les différentes installations du CIUSSS.
- Le CIUSSS-EMTL ne peut s'engager à distribuer les dons de nourriture ou les dons matériels exactement à l'endroit où le donateur le demande. Toutefois, lorsque c'est possible, ces endroits pourraient être privilégiés.
- Les dons de « prêts-à-manger » de type boîtes à lunch ainsi que les dons de nourriture emballés seront privilégiés.

Don de produits médicaux (ÉPI et autres)

- Tous les dons sont acceptés. Ils seront ensuite évalués et triés par l'équipe de la Direction adjointe de la logistique et approvisionnement.
- Les propositions doivent être dirigées à Mme Josée Feltrin à la Direction adjointe de la logistique et approvisionnement à l'adresse courriel : jfeltrin.iusmm@ssss.gouv.qc.ca. Par la suite, la procédure pour la livraison de dons sera communiquée aux fournisseurs ou aux donateurs.